



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°AG2021/11/29/03 portant sur

### LA RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CCI NICE COTE D'AZUR

*Séance de l'Assemblée Générale d'Installation de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 29 novembre 2021*

## PRÉSENTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO, Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***58 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***



## EXCUSÉS

---

PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, GAMON Christophe, MANE Jean, NICOLETTI Pascal,  
SCOFFIER Stéphanie, **Membres Élus Titulaires.**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, **Présidents Honoraires**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**



## EXPOSÉ PRÉALABLE

Le règlement intérieur est un document normatif destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de notre Chambre, les droits et devoirs de ses Membres et décrire certaines procédures applicables par la Chambre. Il est librement élaboré par chaque établissement dans le respect des limites fixées par les textes législatifs et réglementaires applicables aux établissements du réseau des CCI.

Lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021, une révision significative du règlement intérieur de la CCINCA est intervenue afin de se conformer à la nouvelle norme d'intervention adoptée par CCI France le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Cette révision en profondeur a permis au Règlement intérieur de la CCINCA de tenir compte d'une part, des nouvelles dispositions introduites par la loi PACTE et son décret d'application du 9 décembre 2019, et d'autre part, des dispositions applicables aux établissements publics résultant de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin 2 » ; entrée en vigueur en juillet 2017.

Les modifications du nouveau Règlement intérieur de la CCINCA, soumis à la délibération de l'Assemblée Générale, résultent donc d'une mise en conformité de ses dispositions avec certaines évolutions légères liées au changement de mandature et concernent principalement :

- la modification de la composition des commissions réglementées, tout en se conformant aux exigences de la norme d'intervention établie par CCI France ;
- la possibilité, pour les membres de l'Assemblée Générale, de voter lorsque ces derniers participent à une séance de l'Assemblée Générale par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Cette révision du Règlement intérieur de la CCINCA est accompagnée d'**une révision de ses annexes**, liée également au changement de mandature et aux nouvelles désignations à intervenir lors de cette même séance de l'Assemblée Générale.

L'adoption de ces annexes sera ainsi proposée aux membres de l'Assemblée Générale suite aux désignations qui seront effectuées.

## VU

- Les articles L.712-1, R.711-55-1 et R.711-68 du Code de commerce relatifs au règlement intérieur des chambres de commerce et d'industrie ;

## CONSIDÉRANT

- L'exposé préalable ci-dessus et la consistance du nouveau Règlement intérieur de la CCINCA, lequel a été communiqué dans son intégralité aux membres de l'Assemblée Générale le 25 novembre 2021 et qui en ont accusé réception par signature d'un récépissé lors de la séance du 29 novembre 2021 ;

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCINCA DÉCIDE

- ▮ **D'APPROUVER** le texte du Règlement intérieur joint à la présente délibération, étant précisé que l'entrée en vigueur dudit Règlement intérieur est conditionnée par son homologation par l'autorité de tutelle, M. le Préfet de Région, conformément à l'article R.712-6-2 du Code de commerce ;



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

<b>Nombre d'inscrits :</b>	<b>58</b>
<b>Votants :</b>	<b>58 (quorum : 33, atteint)</b>
<hr/>	
<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
	<b>Pour : 58</b>

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 novembre 2021

Le Secrétaire  
  
Anne LECHACZYNSKI  


Le Président  
  
Jean-Pierre SAVARINO